

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 12 décembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance à l'espace Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaients présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Benoit BALUT.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,
Mme Brigitte ROIX.

Avai(en)t donné pouvoir :

**M. Lahsaine AIT-BABA
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

12 décembre 2023

DATE DE CONVOCATION

06 décembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

15 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRESENTS

12

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

12

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité.

Certifiée conforme et exécutoire.

Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 1

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) représente une étape essentielle de la procédure sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du Budget Primitif.

La tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire constitue une formalité substantielle et doit permettre d'informer les membres du Conseil d'administration de la loi du 6 février 1992 (article L2312-1 et suivants du CGCT) sur l'administration territoriale de la République, code général des collectivités.

Ce rapport permet de présenter différentes informations sur la situation et l'évolution du fonctionnement financier et organisationnel du CCAS, dans les deux mois précédents l'adoption du budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire donne lieu à un vote. Il constitue donc une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire et en plus des éléments financiers de l'année écoulée, il permet de souligner les grandes tendances d'évolution.

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente présente les éléments suivants :

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le budget du CCAS en quelques chiffres

En 2023, le Budget du CCAS a été voté pour un montant de 2 746 227€ en section de fonctionnement et 111 191€ en section d'investissement.

Le budget prévisionnel 2024

Pour l'année 2024 la prévision du budget :

En section de fonctionnement est estimé à 2 759 500 € soit une augmentation de moins de 1%

En section d'investissement est estimée à 120 000 € soit une augmentation de moins de 8%

A- Les dépenses de fonctionnement :

011 – Les charges à caractère général :

Pour l'année 2024, elles sont estimées à 582 850 € en diminution de 20 000€ par rapport à l'exercice 2023.

Les dépenses de ce chapitre concernent les fluides, les fêtes et événements (colis et repas des Seniors), les fournitures pour les chantiers jeunes, l'entretien des locaux (ODS), du mur végétal, les contrats de maintenance (informatique, copieurs), les locations de l'Inter Médiation Locative (IML) ainsi que la Résidence Espages et ses prestations alimentaires.

012 – Les charges de personnel :

Les charges sont estimées à 1 911 000€ en augmentation par rapport à l'année 2023 (1 817 751 €).

La maîtrise du poste le plus élevé est resté une priorité tout en préservant l'emploi des agents et le maintien des services rendus à la population.

- **Des effectifs stables**

Au 31 décembre 2023, le CCAS comptait **49 agents représentant 40.75 en Equivalent Temps Plein (ETP), soit 4 agents de plus qu'en 2023.** Cette évolution s'explique par le recrutement d'agents au CLAS.

Une réflexion permanente est réalisée pour structurer et rationaliser l'organisation des services. Le non remplacement systématique des départs à la retraite et des absents est également à souligner.

Le tableau ci-dessous présente la répartition physique des agents par catégorie :

Année	A	B	C	Total
2022	7	9	29	45
2023	11	11	27	49

Ainsi, le CCAS comptabilisait au 31 décembre 2023 (en ETP) 19.08 titulaires (2022 : 21.40), 17.95 agents en contrats de droits publics (2022 : 13.65) et 3 agents en contrats aidés (2022 : 3).

Sexe	Temps Complet	Temps non complet	Temps partiel 80% demande agent	Total
Féminin	23	7	2	32
Masculin	12	1	0	13
Total 2022	35	8	2	45
Féminin	26	9	1	36
Masculin	11	2	0	13
Total 2022	37	11	1	49

- **Les principaux faits marquants qui ont impacté la masse salariale 2023 :**

- **La nouvelle bonification indiciaire (NBI) (13 160.35 € brut) :** Les fonctionnaires occupant des emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière perçoivent une bonification appelée nouvelle bonification indiciaire (NBI), sous forme de points d'indice

majoré supplémentaires.

Le décret 2015-1386 du 30 octobre 2015 a instauré une N.B.I. supplémentaire aux fonctionnaires exerçant certaines fonctions au sein des quartiers prioritaires de la ville (Q.P.V.),

- **Le recrutement de 92 jeunes** dans le cadre des chantiers jeunes durant les périodes des vacances scolaires (128 699.99 €),

- **Le maintien de la part fixe mensuelle de la Prime de Service Public** (16 849.43 €) : mise en place avant 1983, la Prime de Service Public est une prime d'assiduité versée en juin et novembre en fonction de l'absentéisme.

La Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.), dans son rapport définitif d'octobre 2018, a jugé que l'évolution du montant de la Prime de Service Public depuis 1983 était dépourvue de base réglementaire. Dès lors, elle ne pouvait être supérieure à 487.84 € bruts par an.

Toutefois, M. le Président a souhaité que le pouvoir d'achat des agents ne soit pas impacté par cette décision. La part de la P.S.P. qui ne peut plus être versée a donc été intégrée dans le régime indemnitaire des agents qui en bénéficiaient au 31 décembre 2018.

- **L'augmentation du SMIC**, le reclassement, les avancements de grade, l'augmentation du point d'indice (passe de 4.85 € à 4.92 €) et les avancements d'échelon ont eu un fort impact sur la masse salariale.

65 – Autres charges de gestion courantes

Ce chapitre prévu pour un montant de 222 840€ (contre 216 400 € en 2023) comprend sur ses grandes lignes le versement des subventions aux associations locales et aux organismes ou associations intervenant au titre du PRE (99 800 €) pour lequel le CCAS perçoit le financement de l'Etat et l'inscription de crédits pour l'attribution de soutiens financiers aux personnes en difficulté au cours de l'année et les dispositifs individuels comme le permis citoyen et le Revenu Etudiant Rolivalois.

B - Les recettes de fonctionnement :

Le budget du CCAS est équilibré essentiellement par la subvention de la ville. En 2024, la subvention nécessaire à l'équilibre de ce budget sera de **1 919 000€** pour assurer l'équilibre du budget et le financement des actions mise en œuvre au cours de l'année comme : les chantiers jeunes, le Programme de Réussite Educative, l'Inter Médiation Locative (IML), ...

Pour 2024 la subvention d'équilibre nécessaire sera de 1 919 000 €.
Elle permettra de pérenniser les actions en faveur de la population et

d'assurer la continuité d'un service public de qualité adapté aux besoins des habitants.

Les autres recettes de fonctionnement s'élèveront à **840 000 €**.

Elles correspondent aux paiements des loyers et prestations de la Résidence Espages, aux financements des partenaires (CASE, CAF, Etat) sur les actions : Inter Médiation Locative, Pôle Solidarité autonomie, Foyer Jeunes Travailleurs (FJT), Médiation sociale, Chantiers jeunes, Programme de Réussite Educative, Vacances en famille, Cité éducative, mais également au remboursement par l'assurance Sofaxis de la rémunération du personnel en arrêt, à la prise en charge par l'ASP d'une part de la rémunération des adultes relais.

C- La section d'investissement :

Pour 2023, la section d'investissement est évaluée en fonction des dépenses : achat d'ordinateurs en remplacement de postes pour certains agents, changement de mobilier dans les bureaux et logements de la résidence Espages pour un montant estimé à 97 000€ et 23 000 € à destination du cautionnement des résidents.

Cette section est de l'autofinancement, elle comprend la dotation aux amortissements et l'encaissement des cautions.

En 2024, la recherche d'optimisation des dépenses se poursuivra notamment en établissant chaque fois que c'est possible des groupements de marchés publics.

Dans le même temps la recherche de subventions allant au-delà de ce qui est fait actuellement est à initier.

Le CCAS de la ville de Val-de-Reuil est composé de 5 services :

- Service administratif et financier,
- Service médiation GUSP,
- Service solidarités-autonomie (santé, social, handicap, seniors et Résidence Espages),
- Service logement,
- Service Accès au droit et France Services.

Il abrite également l'équipe et le budget du service réussite éducative avec lequel il travaille en étroite collaboration.

Ces services sont mis à la disposition de la population pour accompagner, aider et soutenir les administrés dans leurs démarches, leurs difficultés et

leurs projets. Ils permettent au CCAS de poursuivre son engagement auprès des publics les plus fragiles.

L'année 2023 a été l'occasion de reconduire et/ou d'asseoir les nouveaux projets qui ont émergé en 2022. Ainsi, **le dispositif IML (intermédiation locative)**, porté par le service logement, se poursuit et le CCAS a pu proposer **la seconde édition de la Semaine Bleue**.

Le départ en retraite de la directrice de la Résidence Espages, en janvier 2023 a été suivie d'une prise de cette responsabilité par Madame Hélène Duteurtre, responsable du service Solidarités autonomie.

L'axe santé, tant par le développement d'actions d'éducation et de promotion que dans le cadre de la désertification médicale, reste un enjeu fort à développer.

En 2023, **les journées France Services** ont permis de mettre également en avant l'accès au droit, et de proposer des focus spécifiques sur certaines thématiques (le casier judiciaire, les impôts...), tout en s'associant au travail de prévention et de sensibilisation initié par les autres services (lutte contre les violences intrafamiliales, mini forum « nouveau départ »).

Tout en poursuivant son action générale de prévention et de lutte contre l'exclusion, les agents de chaque service ont poursuivi leur implication dans la dynamique de projet.

Le bilan de l'activité 2023 et perspectives 2024

Les personnes sans domicile stable peuvent élire domicile auprès des organismes agréés par le préfet ou des CCAS. Elles peuvent ainsi prétendre aux prestations sociales légales réglementaires et conventionnelles, à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales, à l'aide juridique et/ou à l'exercice des droits civils.

En 2023, **96 domiciliations** (incluant les renouvellements) ont été enregistrées au CCAS, soit 5 domiciliations supplémentaires par rapport à 2022.

Chaque demande est examinée individuellement afin de déterminer le lien effectif que le demandeur possède avec la commune.

Force est de constater que les situations de ruptures et de marginalisation restent en augmentation. Ce constat se traduit par un nombre important de demandes d'élections de domicile autant que d'hébergement (près de 15 000€ de nuits d'hôtels). Il est à noter que le CCAS est intervenu lors de l'incendie des habitations voie de l'Equerre en début d'année 2023.

Le CCAS, un relais de proximité

Relais de proximité, le CCAS reste le lieu parfaitement identifié par les rolivalois ayant un besoin d'accompagnement. La qualité de l'accueil

inconditionnel, les réponses apportées ou les orientations conseillées restent le critère de satisfaction le plus probant.

- L'accompagnement de grands marginaux,
- L'accueil et l'accompagnement des familles ukrainiennes,
- la vigilance auprès des victimes de violences intrafamiliales,
- des mises à l'abri à l'hôtel, en l'absence d'autres réponses institutionnelles,
- Le développement d'une politique globale en faveur des seniors.

✓ Le Service Logement

La commune comptait, au 1^{er} février 2022, **3167 logements sociaux**.

Le service logement est composé de 2 agents. Sa mission est d'accompagner les personnes et/ou les familles, et plus particulièrement celles qui rencontrent des difficultés sociales ou économiques, en vue de leur permettre d'accéder à un logement adapté à leur situation et s'y maintenir.

Ainsi, **283 demandeurs de logement** se sont tournés vers le service en 2023.

Depuis octobre 2022, le service logement a accès au ***Système National d'Enregistrement*** qui traite la demande de logement et attribue le *numéro unique*. Le service est donc amené à recevoir les personnes qui souhaitent être accompagnées dans l'enregistrement ou la modification de leur demande de logement.

Présent à toutes les commissions d'attribution de logements sociaux sur le territoire communal, le service a participé à **133 commissions** avec **300 attributions effectives**.

En 2023, ce sont également **26 situations complexes** (cumul de difficultés : problèmes sociaux, administratifs, budgétaires, financiers et de santé) repérées par les services Social et Logement qui ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

La Commune de Val-de-Reuil, retenue pour le **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain**, a débuté la mise œuvre des différentes opérations. Le service logement, le service social et la GUSP travaillent de concert dans le cadre des relogements initiés par le bailleur.

Le relogement s'articule autour d'un comité relogement inter-bailleurs mensuel afin de gagner en réactivité dans la validation des propositions de logement.

Le CCAS peut ainsi apporter son expertise sociale et joue le rôle de médiateur auprès des publics les plus fragiles. Les élus prennent le relais auprès de ces ménages afin de lever les freins au relogement et ainsi éviter des situations de blocage.

A partir du 1^{er} janvier 2024 : une gestion en flux des logements réservés :
Des temps de travail réguliers avec les bailleurs ont permis de préparer le changement de gestion et de mode de calcul des logements attribués aux différents réservataires que sont les Mairies, l'Etat et Action logement.

Pour la commune, les bailleurs ont ainsi réactualisé le nombre de logement réservés. De nouvelles conventions sont à signer entre les bailleurs et la commune pour une mise en application à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les perspectives 2024 :

Un nouvel outil au service du logement accompagné :

La stratégie de l'Etat en matière de lutte contre le sans-abrisme est caractérisée par une priorisation des orientations vers des solutions et des dispositifs relevant du domaine du logement, en vue de garantir un parcours résidentiel pour les personnes les plus en difficulté vis-à-vis de l'accès ou du maintien dans un logement durable.

Depuis septembre 2022, la Ville s'est inscrite dans le **déploiement de places en intermédiation locative**. L'idée est de faciliter l'accès direct au logement des personnes défavorisées, en mobilisant un accompagnement adapté aux besoins des ménages. Le logement d'abord, plan quinquennal porté par le législateur, volonté communale au travers de la création de **22 places vers du logement accompagné**.

Ce nouveau projet, financé pour un montant total de **78 000€** a rendu possible, depuis 2023, le recrutement d'un travailleur social dédié au « logement accompagné ».

Toutefois, le CCAS fait face à une réelle difficulté de recrutement avec un impact important sur la fluidité du dispositif.

Diversifier les réponses possibles :

Le logement social occupe près de 57% du parc de logements de la commune. Il convient de donner au service la possibilité d'envisager une orientation vers d'autres modes de parcours résidentiels lorsque cela est possible (locations-accessions, accessions directes, habitat inclusif privé...).

Pour ce faire, des passerelles plus fréquentes sont prévues avec le service urbanisme de la commune afin d'avoir une vision globale de l'offre possible.

S'équiper d'outils permettant d'enrichir une base de données complète et une veille statistique performante :

L'accès au serveur national d'enregistrement permet, outre l'apport d'un service supplémentaire aux rolivalois, davantage de fluidité dans le suivi des demandes pour le service. L'accès d'un nouveau logiciel comportant un module logement complet en 2023 va permettre, à terme, de gagner plus encore en efficacité notamment dans la tenue de statistiques.

✓ Le Pôle Solidarités Autonomie

Composé de 2 Conseillères en Economie Sociale et Familiale, d'une assistante sociale, et d'une référente Handicap, il a pour mission d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les Rolivalois rencontrant des difficultés dans les domaines du budget, du logement, de la santé, du maintien à domicile. Il intervient auprès des personnes les plus touchées par la précarité mais peut également être un soutien et un relais dans le cadre de différentes démarches administratives.

Les professionnelles de ce service participent également aux instances associatives et institutionnelles (CCAPEX, CTO, commissions Epireuil, Veille Educative...).

Le pôle Solidarités Autonomie s'articule et s'organise en lien avec les autres services du CCAS. Les échanges sont facilités par le travail collaboratif quotidien et permettent d'appréhender les problématiques des usagers dans leur globalité. Le nouveau logiciel d'action sociale Millesime, commun au service social, handicap et InterG de ce pôle est l'outil support choisi afin de permettre plus de lisibilité dans l'articulation des services. Le service social reste positionné en tant que référent concernant l'utilisation de ce logiciel et l'extraction de données qui permettront de mettre en avant les parcours des usagers.

Ce nouveau pôle solidarités autonomie a mené près de **2000 entretiens** en 2023, auprès d'un public majoritairement isolé.

Le logement reste toujours une problématique centrale, aussi bien pour l'accès que pour le maintien dans les lieux en cas d'impayés locatifs.

155 dossiers CCAPEX ont donné lieu à, **58 accompagnements** dans le cadre d'impayés locatifs).

24 octrois du concours de la force publique ont été accordés en 2023, pour 14 expulsions effectives.

-la lutte contre les violences intra-familiales :

Le CCAS, animateur d'un groupe de travail VIF dans le cadre du Comité Locale de Prévention de la Délinquance, a pu décliner au cours de l'année 2023, différents ateliers sur les thématiques de la prise en charge d'urgence, l'accès au logement et à l'hébergement, la santé. La fin 2023 clôture ces actions par la création d'un forum d'accès aux droits « Nouveau Départ ».

Ce sont plus de 20 partenaires que les équipes du CCAS ont pu réunir pour

une collaboration sur les thématiques proposées.

-L'inclusion

Le dispositif Habitat Inclusif nouvellement créé en 2022 a été remplacé en 2023 par celui de l'Aide à la Vie Partagée, le CCAS a obtenu le financement pour la mise en place d'un accompagnement particulier pour 5 rolivalois de plus de 60 ans ou en situation de handicap. Notre projet « Inclus et Nous » a pu être présenté lors du Salon des Extraordinaires de juin 2023.

Grace à un partenariat avec l'organisme de Séjours de Vacances adaptées, UFCV, ce sont 10 jeunes rolivalois qui ont pu bénéficier d'une semaine de vacances l'été dernier, au même tarif que ceux proposés pour les séjours de vacances classiques. Le CCAS, en coordination avec le service jeunesse, a pu accompagner les familles dans l'organisation de ces séjours et répondre aux inquiétudes des parents.

Installée depuis 2021, la plateforme de répit aux aidants de la Musse poursuit l'accueil de nombreuses familles rolivaloises. Elles sont accompagnées, et guidées par les professionnels présents toute la semaine au sein de cet espace.

L'appartement situé à l'Espages est équipé d'une salle sensorielle et d'un bureau.

Les activités proposées peuvent se dérouler aussi bien en intérieur, qu'à l'extérieur, ou encore aux domiciles des aidants.

Après un cycle de formation en 2021 et 2022 de sensibilisation à l'autisme auprès de nos collègues de la petite Enfance, c'est une formation sur les droits des personnes en situation de handicap qui a pu être proposée à nos partenaires locaux associatifs, du logement, du médico-social.

Les perspectives 2024 :

▪Faire vivre le réseau d'acteurs autour de thématiques communes :

Une équipe du service social au complet permettra de renforcer différentes actions en lien avec les partenaires et/ou les autres services.

Ainsi, un projet VIF, alliant formation et retours d'expériences, à destination des salariés des bailleurs sociaux mais également des agents communaux, va être déployé tout au long de l'année, jusqu'en novembre 2024.

Ce projet, contribuant à favoriser les relations inter-bailleurs autant qu'à proposer des solutions de proximité, va permettre de densifier et de rendre dynamique le réseau d'acteurs pouvant intervenir en « pieds d'immeubles ». Ce type d'action sera financé dans le cadre de la TFPB.

▪Poursuivre la démarche inclusive en menant à son terme les projets initiés en 2022/2023 :

A l'issue d'un travail collaboratif entre la Ville, l'ADAPEI27 et le Département, le nouveau dispositif D.A.M.E. de l'ADAPEI27 va pouvoir s'installer dans les locaux de la Maison du département, à partir de janvier 2024.

Cette mise à disposition permet à l'association d'être davantage à proximité des familles rolivaloises et de permettre de créer des liens plus ténus avec les ressources du territoire.

▪ **Contribuer à accompagner l'accès aux soins :**

Alors que le nombre de médecins baisse fortement, l'accès aux soins pour tous et partout devient de plus en plus complexe. Les nouvelles générations de praticiens ne sont pas assez nombreuses pour compenser le nombre de départs.

La Ville s'est engagée à lutter contre ce phénomène de désertification médicale en choisissant de structurer une réponse autour d'enjeux forts :

- Favoriser l'accès aux droits et aux soins,
- Promouvoir le sport santé,
- Prévenir dès le plus jeune âge et accompagner la parentalité,
- Accompagner la population vieillissante,
- Promouvoir la santé mentale.

Ces axes stratégiques pourraient permettre d'obtenir la possibilité de développer un Atelier Santé Ville, financé par l'ARS.

En 2023 : des actions de sensibilisation et de prévention ont été co-organisées par les services de la Ville et le CCAS (pièce de théâtre papillomavirus/ Sensibilisation à la précarité menstruelle/ Octobre rose et défi coussins...)

Les perspectives 2024 :

Mise en œuvre d'une convention d'aide à l'installation des professionnels de santé (portée par la Ville),

La mise en place de proposition de couverture santé complémentaire à destination des seniors,

La poursuite d'actions de sensibilisation et de dépistage en santé.

L'année 2024 sera donc marquée par le renforcement des procédures liées à la prise en charge des VIF, les actions contribuant au bien-vieillir, le renouvellement du projet FJT avec la CAF, l'aide à l'installation de l'ADAPEI27, le développement d'action de prévention en santé, en lien avec Maison Sport Santé...

✓ **Le Service Réussite Educative**

Le service socio-éducatif a eu la particularité en 2022 d'entrer sous la

responsabilité du service des Affaires Scolaires. Il est nommé « Service de Réussite Educative ».

Cependant, tant au niveau des équipes qu'au niveau des financements, ce service reste étroitement impliqué dans l'activité du CCAS.

Il est composé de 4 agents et d'une équipe de 8 intervenants au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). A travers son dispositif P.A.S.S (« Plans d'Actions du Service Socioéducatif »), le service de réussite éducative a pour missions d'accompagner individuellement et collectivement dès la petite enfance, des enfants, des adolescents et leurs familles présentant des signes de fragilité tout en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

De par son champ d'intervention, le service de Réussite éducative est impliqué dans la cité éducative dont le PRE (Programme de Réussite éducative).

Une seule porte d'entrée pour les familles : le P.A.S.R.E. (Plan d'Actions du Service de réussite éducative) à travers un panel d'actions éducatives.

Le P.A.S.R.E. développe ses actions à travers 4 domaines d'intervention :

- Accompagnement à la scolarité/prévention décrochage et rattrapage scolaire,
- Soutien à la parentalité,
- Information et orientation des familles vers les dispositifs de droit commun,
- Ouverture culturelle et accès aux loisirs.

Les actions proposées aux familles s'inscrivent dans le cadre d'un parcours et d'un suivi individualisés et/ou collectifs. Ces parcours sont issus des préconisations d'une équipe pluridisciplinaire de soutien réunissant un ensemble de professionnels : enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, infirmières médecins scolaires...

Face à la recrudescence des difficultés liées à la crise sanitaire et l'impact sur la scolarité des enfants et des jeunes Rolivalois, le service de Réussite éducative n'a de cesse de renforcer l'accompagnement et le soutien aux familles.

En 2023 :

▪ **Sur l'axe « Accompagnement scolaire/prévention décrochage » :**

Renforcement des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Réorientation par la suite vers des partenaires extérieurs des élèves pour qui les causes du décrochage ne sont pas que scolaires absence de soins en raison d'un manque de professionnels de santé sur le territoire, problèmes

de mobilité des jeunes, conflits au sein de la cellule familiale...).

▪**Sur l'axe « Soutien à la parentalité » :**

Accompagnement des familles dans leur fonction parentale pour mieux les guider vers les dispositifs et les structures sur le territoire.

Suite au post confinement, les parents ont fait part de leur détresse quant à leurs difficultés à assurer leur fonction parentale.

Le service a augmenté la fréquence de ses Cafés des parents afin de leur apporter des clés de compréhension et les mettre en lien direct avec nos partenaires sur des thématiques autour de l'usage des écrans, le cyberharcèlement, le sommeil, les conflits intra familiaux...

Dans le cadre du dispositif « Vacances en famille », le service socioéducatif propose un accompagnement spécifique des familles dans leur projet vacances.

Cette action permet ainsi d'offrir aux familles un moment de répit et de pouvoir découvrir le temps d'un séjour une région qui leur est méconnue.

-Sur l'axe « Socialisation et ouverture culturelle » : Proposition de loisirs et d'activités aux enfants et aux familles.

En partenariat avec les associations culturelles et sportives Rolivaloises (« Bourses Sport », « Accès aux loisirs »).

D'autres actions ponctuelles sont également développées en direction des familles Rolivaloises.

L'opération organisée durant la période estivale « Jardin d'été » a également permis au service d'offrir un panel d'activités plus riches et plus diversifiées (ateliers bien-être/ mieux-être avec interventions de professionnels de santé, sorties découverte du patrimoine eurois en famille, ateliers artistiques...).

Les perspectives 2024 :

Renforcer les actions menées :

D'une part, face à la recrudescence des difficultés liées à la crise sanitaire et ayant impacté la scolarité de nos jeunes et enfants Rolivalois, le service Socioéducatif est maintenant intégré à l'équipe de professionnels (hors Education Nationale) conviée par les responsables d'établissements aux équipes éducatives.

D'autre part, devenu un des principaux interlocuteurs identifiés Ville dans le cadre de l'accompagnement et le soutien à la parentalité, le service est à même de proposer directement et rapidement des solutions ou des clés de compréhension aux familles en difficulté.

Innover et développer :

Afin de répondre aux enjeux fixés dans le cadre de la politique de la ville, le service socioéducatif a répondu à l'appel à projet « cohésion sociale » en ayant pour ambition de répondre à 2 objectifs fixés :

▪ Objectif 1 : Renforcer les liens sociaux et l'animation sociale

Développer un programme d'animation de la vie sociale,

Renforcer les actions collectives,

Proposer un programme de développement associatif

▪ Objectif 2 : La culture et l'éducation comme outils d'égalité

Soutenir les parcours éducatifs individuels (Objectif connexe avec la Cité éducative, le PRE et la CTG),

Proposer une action d'éducation populaire en direction des jeunes de 15 à 25 ans (ex stimuler l'apprentissage de l'esprit critique, prendre en compte l'histoire de la ville comme support d'éducation populaire, s'appuyer sur les supports éducatifs comme outil d'émancipation),

Favoriser l'inclusion numérique.

Pour l'année scolaire 2023/2024, en raison d'une forte demande des familles et de la sollicitation de l'équipe éducative, les jeunes du lycée Marc Bloch pourront bénéficier du dispositif CLAS. Un groupe de 8 lycéens issus de la Seconde sera ouvert.

✓ Le Service Médiation / Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Composé de 1 coordinateur et de 3 agents de médiation / GUSP, ainsi que 2 médiateurs/correspondants de nuit.

Le service médiation à en charge la promotion de la médiation interculturelle et urbaine, d'animer le dispositif GUSP, les diagnostics en marchant, les déambulations quotidiennes et d'organiser les chantiers jeunes pendant toutes les vacances scolaires.

Au cœur des enjeux de prévention et de tranquillité publiques, le service médiation anime également les réunions polices Bailleurs et intervient durant les différentes manifestations organisées par la commune.

En 2023, la médiation sociale urbaine a traité **1388** interventions (nuisances animalières, sonores, incivilités...).

Ce sont également **340** actes identifiés dans le cadre de la GUSP et qui concernent essentiellement des médiations bailleurs-locataires.

Sur cet axe « bailleurs-locataires » **96 visites à domicile** ont pu avoir lieu en **2023**.

Depuis 2021, dans un souci de clarté et d'équité, le dispositif Chantier Jeunes s'est organisé autour d'une nouvelle procédure de recrutement, et d'une offre identique tout au long de l'année.

Ce sont ainsi des périodes de 15 jours de CDD qui sont proposées aux jeunes de la commune souhaitant acquérir une première expérience.

En 2023, ce sont donc **82 jeunes** qui ont pu bénéficier de cette action pour **68 chantiers** effectués.

Enfin, sur les **10 diagnostics** en marchant organisés cette année au sein des quartiers de la Ville, plus de 70 % des travaux ont pu être réalisés.

Le Service Médiation correspondants de nuit

Le local est implanté au cœur du germe de ville et jouxte la Maison des Projets.

L'équipe se compose de deux médiateurs. **594 interventions** ont été dénombrées en 2023.

Les médiateurs ont pour objectif de porter des projets liés au développement de la ville avec la participation des habitants sur cinq axes

- Réaliser des interventions en amont ou en aval d'autres intervenants, notamment dans le champ de la prévention, de la sécurité, de l'intégration, du travail social et particulièrement des services publics.
- Mener une action de médiation se situant dans le cadre de la négociation et du dialogue.
- Interpeller les partenaires concernés, notamment les travailleurs sociaux pour répondre aux situations de détresse.
- Participer à la constitution et au fonctionnement d'un réseau de professionnels.
- Repérer les individus les plus éloignés des institutions, aller à la rencontre de ces « invisibles » afin de les accompagner vers les dispositifs spécifiques.

Les perspectives 2024 :

- Renover le projet du service médiation/GUSP en réajustant les interventions liées au programme de renouvellement urbain : ré-interroger les besoins et ajuster le programme des actions dans le cadre de la GUSP, développer les actions « d'aller vers » en associant la médiation de jour et

de nuit au fonctionnement des autres services du CCAS afin de favoriser l'accès au droit.
Développer, dans ce cadre, les conventions de partenariats avec les bailleurs sociaux.

✓ L'accès au droit/France Services

Composé de deux agents, le service accès au droit décline deux axes forts d'intervention :

▪ Le point Justice

Lieu d'accueil, d'information, d'orientation sur les droits et les obligations dans les domaines relatifs au travail, au logement, à la famille, la consommation, le droit des étrangers, l'aide aux victimes.

Le Point Justice apporte une information de proximité à toute personne confrontée à des difficultés d'ordre juridique, judiciaire ou administrative (victime d'une infraction, de viol, le divorce, la garde des enfants, comprendre une convocation, constitution d'un dossier...).

Conventionné avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Eure, le Point Justice a pour mission d'accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits et de lutter contre le non recours.

Le Point Justice coordonne les différentes permanences des avocats, juristes et associations spécialisées assurées au CCAS :

- Les permanences des Avocat : 1 demi-journée par mois,
- Le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : 4 permanences mensuelles,
- L'AVEDE-ACJE (Association d'Aide aux Victimes) : 2 par mois
- Le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) : sur convocation judiciaire,
- Le Conciliateur de justice : reprise des permanences en 2023 à raison d'une par mois,
L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) :
1 permanence mensuelle,
- Une Juriste du Droit du Travail : 1 par mois.

En 2023, le Point Justice a mené **651 entretiens** (exceptés les convocations judiciaires et quelques permanences non encore enregistrées au niveau statistique).

Le public est très diversifié : salariés, étudiants/collégiens/lycéens, chômeurs, retraités, fonctionnaires, indépendants... Pour des tranches d'âges variées (des mineurs aux plus de 70 ans).

▪France Services

Les points France Services doivent répondre aux besoins de l'utilisateur, quelle que soit sa demande (demande d'allocation en ligne, immatriculer un véhicule, préparer sa retraite...).

Un effort particulier est fait pour répondre aux besoins d'accès au numérique pour des populations en difficulté.

Fin 2022, l'installation de l'espace a pu être finalisée. Deux bornes sont ainsi à disposition du public et l'un des bureaux est équipé pour les rendez-vous en visioconférence.

Au quotidien, sur une année, ce sont plus de 1800 actes qui sont effectués.

L'activité France Services sur l'année 2023 se résume par des accueils avec et sans rendez-vous, des accompagnements effectués par les Conseillers Numériques, des permanences délocalisées au sein des partenaires ainsi qu'un temps fort au mois de novembre (avec les journées dédiées aux France Services). Ces **Journées France Services** ont permis d'accueillir 6 partenaires différents sur une semaine. Sous forme d'ateliers et des accueils sans rendez-vous et clôturé par un mini forum.

En 2023 France services a poursuivi le déploiement des permanences délocalisées (EPIDE, Espages, ACRI).

A compter du 21 décembre le PIMM'S rejoint le CCAS afin de continuer son accompagnement sur la médiation fournisseurs et accompagnement au numérique auprès des usagers.

Les perspectives 2024 :

Pour l'accès au droit

- Promouvoir les différentes permanences d'accès au Droit par un focus sur chaque
- Organisation de la Journée internationale de l'accès au droit,
- Proposer des temps de sensibilisation avec des thèmes d'actualités.

Pour France Services :

- Poursuivre et Continuer le déploiement des permanences délocalisées,
- Mettre en place des ateliers sur des thèmes bien définis selon un public ciblé.
- Travailler avec les autres services du CCAS dans le but de mutualiser nos compétences
- Développer et renforcer les actions de sensibilisation et d'information dispensées par certains partenaires (CARSAT, CPAM...).

✓ Le Service Administratif

Composé de 3 agents à vocation de favoriser un accueil chaleureux et performant, de gérer la logistique du service (Réservations de salles de réunion, gestion des domiciliations), de permettre le fonctionnement des commissions permanentes et du Conseil d'administration et surtout d'assurer le secrétariat général de la direction du CCAS et la gestion des missions ressources (lien avec les différents services municipaux : ressources humaines, informatique, service juridique, cabinet de M. le Maire, secrétariat du Directeur Général des Services...)

Quelques données chiffrées en 2023 : **9 Conseils d'administration**, 84 délibérations.

Une gestion budgétaire de **2, 746 300 millions d'euros**.

7 441 usagers reçus physiquement et 5 709 appels téléphoniques assurés par l'agent d'accueil.

Orientations :

- Un accueil géré par les services généraux
- Un changement d'horaires d'ouverture au public
- Une démarche qualité engagée
- Une dynamique de formations

- Une continuité de travail en binôme
- Un développement des compétences sur le volet coordination des projets et financier

Suite à la mise en place du nouvel organigramme financier, la responsable ressources sera amenée à travailler sur le volet financier et à assurer la continuité de la gestion budgétaire de la structure. La Responsable financière sera quant à elle davantage impliquée dans les missions ressources afin d'assurer la continuité au sein des missions ressources. Des points hebdomadaires seront réalisés avec la Direction en vue de partager les communications de manière formelle et ainsi créer une réelle cohésion d'équipe administrative et financière en plus des réunions de service hebdomadaires.

✓ Résidence Espages

La résidence Espages, résidence intergénérationnelle, est composée de 44 logements pour les Seniors, 32 pour le Foyer Jeunes Travailleurs.

Ce mélange des générations est une richesse pour l'ensemble des résidents et pour l'équipe.

L'année 2023 a été marquée par un changement de direction suite au départ à la retraite de Christine Lebrun. Le Pôle Solidarités Autonomie a repris la responsabilité de l'établissement sous la direction de Sonia Rossignol, directrice du CCAS.

Après un état des lieux, plusieurs actions ont pu être réalisées :

- la remise en état et la location de 6 appartements,
- la création d'une procédure d'admission,
- la mise à jour du dossier de demande de logement,
- la réactivation des liens avec le propriétaire bailleur Mon Logement 27, notamment pour le remplacement des matériels défectueux,
- la rédaction du projet FJT,
- une nouvelle animation d'équipe, plus participative,
- la mise aux normes des plannings de travail des veilleurs
- le renouvellement du Conseil de Vie Sociale et son implication dans les projets de la résidence.

En 2023, quatre décès de personnes âgées (dont deux au sein de la Résidence) ont affecté les équipes. Les projets de vie des résidents sont en cours de réévaluation. Deux synthèses multi partenariales ont déjà eu lieu et permis la constitution de demande d'entrée en EHPAD.

Les temps forts de cette année 2023 :

- L'organisation du banquet des seniors : **560 personnes** ont répondu présentes pour un moment festif et dansant,
- La distribution des colis de Noël : **1240 paniers garnis sont commandés,**
- La seconde édition de la Semaine Bleue, avec près de 200 participants,
- La construction d'un partenariat avec la Résidence Ages et Vie,
- L'organisation de deux thés dansants, réunissant en tout une soixante de personnes.

Les perspectives 2024 :

- Renouvellement du contrat de projet FJT :
Un projet transitoire pour la période 2021/2023 avait été validé par la CAF.
Un travail est à nouveau engagé avec les services de la CAF afin de redéfinir la fonction socio-éducative et de mieux cibler les actions proposées aux jeunes de l'établissement.
- La poursuite de la réhabilitation des logements (appareils de chauffe, aménagement des salles de bain...) et des parties communes (salle de restauration, salle d'animation).
- Une mobilisation nouvelle, en lien avec les projets émergeant sur la Ville, autour d'un projet d'établissement renouvelé par l'équipe de

direction,

- La rénovation des outils utilisés pour l'accueil et l'accompagnement des résidents.
- L'identification de la Résidence Espages comme le lieu ressource du pôle Seniors de la Ville.

✓Les seniors

Dans l'Eure, 1 Eurois sur 3 aura plus de 60 ans en 2050.

Face au défi du vieillissement, la Ville s'inscrit dans la démarche globale visant à favoriser le bien-vieillir.

C'est ainsi que la Semaine Bleue a pu initier de manière visible et concrète la volonté communale de prendre soin de ses seniors. Cette seconde édition rolivaloise a été un véritable succès, proposant sur un rythme effréné activités ludiques et de loisirs, actions de prévention santé, initiation et apprentissage...

Près de 200 seniors ont pu participer activement à cette semaine riche en activités.

Le parcours résidentiel de nos seniors, la préservation des liens sociaux, la veille en santé, l'aide à la mobilité... la Ville souhaite accompagner, soutenir et veiller sur les parcours de vie de nos aînés, toujours en promouvant bientraitance et maintien de l'autonomie. Autour de ces thématiques, la commune s'inscrit dans le **label Ville Amie des Aînés**. La candidature à l'appel d'offre du fonds d'appui aux territoires innovants permettra sans doute la mise en place d'une ingénierie sociale afin de nous soutenir dans la structuration d'une gouvernance et le diagnostic de notre territoire.

Le recrutement d'une animatrice Intergénérationnelle à la résidence Espages contribue également à la planification d'activités physiques, ludiques, artistiques, culturelles...favorisant le bien-être et le maintien du lien social pour les seniors rolivalois.

Perspectives 2024 :

Poursuite de la mise en œuvre d'une politique favorisant le bien vieillir « Bien Vieillir dans son Quartier » :

Au travers des axes Ville amie des aînés, dans le cadre des orientations du contrat de ville et du financement lié à la TFPB, les seniors feront partie des « publics cibles » concernant le déploiement de certaines actions.

Les nouveaux membres du Conseil Des Sages ont débuté le travail de réflexion en ce sens.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à valider le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **-AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à valider le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES